



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de CHAZELLES SUR LYON

N° d'ordre : 10/2024

**Objet : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE
DE TOURISME FOREZ-EST**

Séance du 25 Septembre 2024

Président : Monsieur Pierre VERICEL.

Présents : M. MOUNIER (Vice-Présidente) - A. CHAPUIS - G. HAEGY -
M. PLANUD - ML PEREIRA - M. THOLLET - P. REPETTO - C. GIGANDON.

Absents excusés : P. VERICEL - C. MONTAGNY (pouvoir donné à M. MOUNIER)
B. BRUYAT - B. MICHEL.

Absents : C. D'IPPOLITO - M. PEILLER - D. DELORME.

Secrétaire de séance : Isabelle BLANCHARD.

Date de convocation : 11 Septembre 2024.

Madame la Vice-Présidente précise que dans le cadre du Téléthon 2024, le CCAS de Chazelles sur Lyon a programmé un spectacle intitulé « Eh, v'nez les potes » présenté par la troupe Faut qu'ça Scène les Samedi 30 Novembre et Dimanche 1^{er} Décembre 2024 au ciné-théâtre Marcel Pagnol à Chazelles sur Lyon.

L'Office de Tourisme Forez-Est est chargé de la vente des billets (tarif unique 10 €). Une convention de dépôt de billetterie doit donc être établie entre les deux parties.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre le CCAS de Chazelles sur Lyon et l'Office de Tourisme Forez-Est,

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
M. MOUNIER

